

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 11 septembre 2017

Délibération n° 2017-2021

commission principale: urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Saint Fons

objet : Carnot Parmentier - Aménagement - Création de la ZAC - Bilan de la concertation préalable

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise

d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Grivel

Président: Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau Affiché le : mercredi 13 septembre 2017

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthiller, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mmes Sarselli, Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

<u>Absents excusés :</u> M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Aggoun, Mme Berra (pouvoir à M. Huguet), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Guilland), Lebuhotel (pouvoir à M. Sturla), Roche (pouvoir à M. George), Sécheresse (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : Mme Burillon.

Conseil du 11 septembre 2017

Délibération n° 2017-2021

commission principale: urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s): Saint Fons

objet : Carnot Parmentier - Aménagement - Création de la ZAC - Bilan de la concertation préalable

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise

d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le quartier Carnot Parmentier, situé dans le prolongement, à l'est, du centre-ville de Saint Fons, s'inscrit dans le périmètre plus large du quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) Arsenal - Carnot Parmentier, qui compte plus de 2 400 logements et près de 6 000 habitants et qui a été identifié comme site d'intérêt régional par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Le quartier Carnot Parmentier compte 773 logements et accueille près de 1 700 habitants. Il est composé principalement de logements locatifs sociaux appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat et à la société Batigère. Ce quartier concentre un certain nombre de dysfonctionnements urbains, caractérisés par le manque de relations avec les quartiers voisins et le centre-ville, une rupture dans la morphologie urbaine, un maillage viaire insuffisant, une dégradation des espaces publics et la vétusté du bâti.

Par délibération du Conseil n° 2016-1384 du 11 juillet 2016, la Métropole de Lyon a approuvé les objectifs du projet urbain à conduire sur ce secteur, soit :

- l'ouverture du quartier sur la ville grâce notamment à la création d'une trame viaire raccordée au réseau existant et au traitement de la rue Carnot en entrée de ville,
- la diversification de l'habitat, pour une meilleure mixité sociale, avec la démolition de 345 logements, la construction d'environ 500 logements et la résidentialisation de 280 logements,
- le renforcement des équipements publics qui comporterait le déplacement du groupe scolaire en cœur de quartier, la mise en valeur du complexe sportif et du théâtre,
- la recomposition et la requalification des espaces publics et privés, en lien avec l'ambiance végétale du secteur des Balmes qui jouxte le quartier.

Afin de répondre aux objectifs précités, il a été acté que l'opération d'aménagement Carnot Parmentier serait conduite dans le cadre d'une procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC), initiée à l'issue d'une période de concertation préalable.

I - Modalités et déroulement de la concertation préalable à la création de la ZAC Carnot Parmentier

Sur le fondement de l'article L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme, l'ouverture de la concertation préalable à la création de la ZAC Carnot Parmentier a été approuvée par délibération du Conseil n° 2016-1384 du 11 juillet 2016.

Le dossier de concertation a été mis à disposition du public en mairie de Saint Fons et à l'Hôtel de la Métropole et comprenait :

- la délibération d'ouverture de la concertation,
- un plan de situation,
- un plan du périmètre de la concertation,
- une notice explicative décrivant les enjeux et les objectifs du projet,

- une synthèse des études de cadrage,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Un affichage a été apposé à la Métropole et en Mairie de Saint Fons et un avis de publicité publié dans la presse locale, afin d'informer le public de la date d'ouverture de la concertation. Celle-ci a débuté le 28 juillet 2016.

Le 24 janvier 2017, une réunion publique a été organisée en mairie de Saint Fons afin de présenter le projet tel que décrit dans le dossier de concertation. L'information a été faite par la municipalité par affichage dans les bâtiments situés dans le périmètre de la ZAC, une invitation a été adressée aux acteurs locaux et aux habitants déjà mobilisés sur le projet ainsi qu'au Conseil citoyen. La date de cette réunion publique a, de plus, été communiquée par la Commune de Saint Fons sur les réseaux sociaux.

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a émis un avis tacite sur le dossier d'étude d'impact le 21 janvier 2017. Cet avis, ainsi que le dossier d'étude d'impact, ont été mis à disposition du public le 26 janvier 2017.

Au vu des études en cours, il est apparu nécessaire d'élargir le périmètre de la concertation préalable, afin de prendre en compte l'ensemble des réflexions qui se poursuivent actuellement, s'agissant d'une part de la liaison entre le quartier Carnot Parmentier et le centre-ville, d'autre part de l'articulation du projet urbain avec le site du stade Carnot. La Métropole, par délibération du Conseil n° 2017-1842 du 6 mars 2017, a approuvé la modification du périmètre.

Un avis annonçant au public la mise à disposition du nouveau périmètre de concertation a été publié dans la presse locale le 13 mars 2017 et un affichage a été apposé en mairie de Saint Fons et à l'Hôtel de la Métropole. Cet avis précisait la date de clôture de la concertation préalable le 7 avril 2017.

II - Contributions du public et réponses apportées

1° - Les contributions déposées dans les registres de concertation

Deux contributions ont été déposées dans le registre de concertation en mairie de Saint Fons, aucune dans celui mis à disposition à l'Hôtel de la Métropole.

Les thèmes évoqués et réponses apportées par la Métropole sont les suivants :

a) - Espaces verts :

Il est attendu que le projet donne une place importante aux espaces verts et un contributeur demande la conservation des espaces verts existants.

Réponse apportée par la Métropole de Lyon: le projet d'aménagement laissera une place importante aux espaces végétalisés, dans le cadre de la conception des futurs espaces publics mais aussi des espaces privatifs, nouvellement construits ou réaménagés. Par ailleurs, un diagnostic de l'état phytosanitaire des arbres existants permettra de voir quels sujets sont à préserver, voire à mettre en valeur dans le cadre de l'opération.

b) - Voie nord/sud de liaison entre la rue Carnot et la rue Gravallon :

Une observation porte sur la pertinence de cette voie nouvelle, évoquant la crainte d'une vitesse excessive, de nuisances sonores et de pollution. La suppression de places de stationnement et des boxes de garages sur le secteur Batigère/Maisons Bleues, dans le cadre de ces travaux, est relevée.

Réponse apportée par la Métropole de Lyon: alors que le quartier souffre aujourd'hui d'un fonctionnement enclavé, la création de nouvelles liaisons piétonnes et circulées en axes nord/sud mais aussi est/ouest, doit permettre de renforcer les liens du quartier avec son environnement, mais aussi d'améliorer la gestion du site, en facilitant l'intervention des services publics et notamment des services de secours. Le profil de cette nouvelle voirie sera étudié de telle sorte à laisser une place importante aux piétons et éloigner les flux véhicules de la résidence Maisons Bleues, par un traitement végétalisé de l'espace public et la mise à distance des pieds d'immeubles. L'impact du projet d'aménagement sur le stationnement existant (sur espaces extérieurs ou en boxes) sera pris en compte par les équipes de conception afin de reconstituer l'offre nécessaire. Un diagnostic du stationnement actuel sera dans cet objectif réalisé.

c) - Espaces privés des bailleurs et stationnement liés aux équipements publics (théâtre, école) et commerces :

Il est fait mention d'usage des places de stationnement privées par des personnes extérieures. La question de l'entretien de ces espaces à vocation publique, par la Ville ou la Métropole, est dans ce cadre posée.

Réponse apportée par la Métropole de Lyon: dans le cadre des études de conception à venir, l'offre de stationnement sera étudiée afin de répondre aux différents types d'usagers. Une différenciation claire des espaces publics et privés devra permettre de réduire ces problématiques. La Commune de Saint Fons et la Métropole prendront en propriété et gestion les espaces publics et équipements relevant de leurs compétences.

2° - Dans le cadre de la réunion publique du 24 janvier 2017, les thèmes suivants ont de plus été abordés et les réponses données en séance ont été les suivantes :

a) - Mail est/ouest

Des observations sont faites sur les impacts de la création de ce mail sur la résidence Maisons Bleues (Batigère) et Buissons (LMH). La question est posée du caractère piétonnier ou circulé de ce mail.

Réponse apportée en séance : le mail est/ouest aura comme principale vocation d'accueillir des usages piétons mais devra néanmoins permettre une desserte véhicules résidentielle. Il est précisé en séance que le travail de conception des espaces extérieurs débutera avec l'arrivée des équipes de maîtrise d'œuvre et d'architecte en chef début 2018 et en lien étroit avec les bailleurs et locataires concernés.

b) - Desserte en transports en commun

Des observations sont émises sur l'intérêt du renforcement de la desserte en transports en commun du quartier.

Réponse apportée en séance : l'importance d'un travail concomitant aux études urbaines sur l'amélioration de la desserte en transports en commun des quartiers de l'Arsenal et Carnot Parmentier est confirmée. Le syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) conduit actuellement une étude prospective et le plan de déplacements urbains (PDU) en cours de révision fixe comme objectif une desserte de Saint Fons au titre de la ligne rocade A8 (Vaulx en Velin/Vénissieux/Saint Fons).

c) - Groupe scolaire

Des précisions sont demandées en séance sur l'emprise du futur groupe scolaire.

Réponse apportée en séance : à ce stade, le projet urbain définit uniquement des capacités de construction. Une étude prospective scolaire est en cours de réalisation par la Commune de Saint Fons afin de mesurer les besoins dans le temps, en intégrant l'impact du renouvellement urbain sur la Commune. Les études de programmation puis de conception du groupe scolaire au sein de l'opération d'aménagement seront conduites ultérieurement. Le principe retenu à ce stade est celui d'une reconstitution d'un groupe scolaire de taille standard pour répondre à des enjeux d'attractivité et de gestion de l'équipement.

Les thèmes suivants, abordés dans le cahier de concertation en Mairie de Saint Fons, ont aussi été évoqués en réunion publique :

- voie nord/sud de liaison entre la rue Carnot et la rue Gravallon : questions sur les nuisances générées par cette voirie nouvelle,
- suppression de places de stationnement (aérien, boxes) dans le cadre de la résidentialisation des Maisons Bleues et reconstitution d'une offre de stationnement suffisante.

Les réponses que la Métropole entend apporter se trouvent dans le point **II - 1°-** de la présente délibération intitulé "les contributions déposées dans les registres de concertation".

En conclusion, l'ensemble des observations ne remettant pas en cause les objectifs du projet tels que formulés dans le cadre de la concertation préalable, il est donc proposé d'approuver le bilan de cette concertation :

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

- **1° Approuve** le bilan de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot Parmentier à Saint Fons, ouverte par délibération du Conseil n° 2016-1384 du 11 juillet 2016.
- 2° Décide de poursuivre la mise en œuvre de l'opération d'aménagement du quartier Carnot Parmentier à Saint Fons, selon les objectifs arrêtés.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2017.